

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 mai 2023

### **Sur les réseaux sociaux, tout n'est pas permis ! Encadrer l'activité des influenceurs c'est mieux protéger les consommateurs**

**Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) ont voté pour la proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, initiée par le groupe Socialistes et apparentés de l'Assemblée nationale.**

Fort de 15,5 milliards d'euros en 2022, le marché mondial du marketing d'influence est en pleine expansion. Alors que les Français passent près de deux heures par jour sur les réseaux sociaux et que 63% des 18-34 ans suivent des influenceurs, c'est aussi un enjeu de société majeur.

Au regard de l'influence croissante des créateurs de contenus, en particulier auprès des jeunes, des préoccupations légitimes apparaissent quant aux dérives de ces activités (promotion de produits dangereux ou trompeurs, ou ne respectant pas certaines règles éthiques).

L'objectif poursuivi par le texte est d'encadrer l'influence commerciale afin d'accompagner ce secteur, éloigné des standards de la publicité, vers une professionnalisation et davantage de structuration. Nous regrettons que notre proposition de création d'un « badge » influenceur ait été rejetée. Il aurait permis une identification plus transparente des influenceurs vis-à-vis des internautes ainsi qu'un meilleur contrôle de cette activité.

**Le groupe SER regrette que le Sénat ait abordé ce texte sous l'angle de la simple régulation économique.**

La droite sénatoriale a fermé le débat sur les enjeux sociétaux induits par ce marketing digital invasif, qui cible particulièrement un public jeune. Elle a rejeté nos propositions qui visaient des interdictions ciblées dans un objectif de santé publique et de protection des plus jeunes, telles que la promotion des produits trop gras, trop sucrés, trop salés, de l'usage détourné d'un médicament ou encore des jeux d'argent et de hasard.

Nous regrettons que notre amendement créant un mécanisme de suspension temporaire des comptes d'influenceurs suite à des signalements répétés ait été rejeté. Il aurait permis une plus grande implication des plateformes dans la lutte contre les contenus illicites.

**Cependant, nous avons obtenu** l'extension du régime des « signaleurs de confiance » aux associations de lutte contre la contrefaçon et les addictions, ou de protection de la santé ainsi que la mise à disposition aux plateformes de « listes noires » des sites internet à risque.

Cette proposition de loi est une première étape de régulation et c'est en ce sens que les sénateurs et sénatrices du groupe SER l'ont adopté. Ils demandent au Gouvernement que les moyens de l'État pour garantir que les influenceurs agissent de manière responsable et éthique soient adaptés en conséquence.

*Chef de file :*



**Rémi Cardon**  
Sénateur de la Somme